

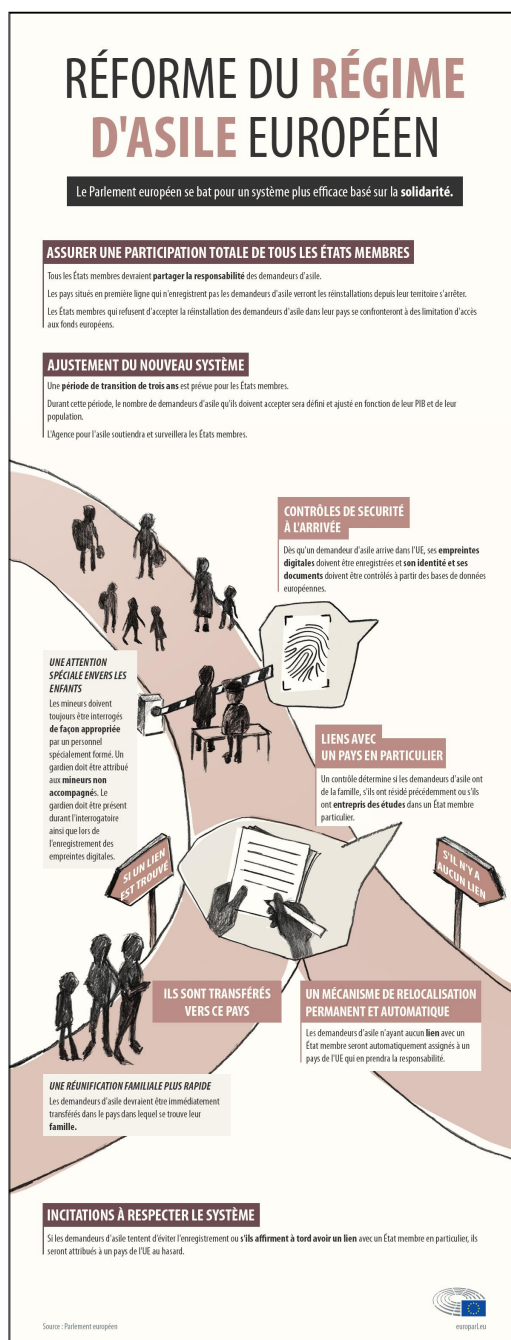
Article

25-07-2019 - 09:59
Référence N° : 20180615ST005927



Régime d'asile européen : réforme du règlement de Dublin

L'afflux de migrants et de demandeurs d'asile en Europe ces dernières années a souligné la nécessité d'une politique d'asile européenne plus juste et plus efficace.



Réforme du régime d'asile européen

Même si le nombre d'arrivées a fortement diminué en comparaison avec les chiffres de 2015 et de 2016, l'Europe, de part sa position géographique et sa stabilité, reste une destination privilégiée des migrants et des demandeurs d'asile qui cherchent à fuir les conflits internationaux et internes, le changement climatique et la pauvreté.

Afin d'être mieux préparés à accueillir les migrants et les demandeurs d'asile, d'assurer une solidarité plus forte et un partage juste des responsabilités entre les États membres, une réforme du régime d'asile européen, et en particulier du règlement de Dublin, est nécessaire.

13,6 millions

Nombre de personnes déplacées en raison de conflits, de persécutions ou de violence en 2018

Qu'est-ce que le règlement de Dublin ?

Le règlement de Dublin, pierre angulaire du régime d'asile européen, détermine quel est l'État membre responsable de l'examen d'une demande. En novembre 2017, le Parlement européen [a confirmé son mandat](#) pour des négociations inter-institutionnelles avec les gouvernements de l'Union européenne sur une réforme des règles de Dublin.

La position du Parlement est la suivante :

- Le pays d'entrée ne sera plus automatiquement responsable du traitement des demandes d'asile ;
- Les demandeurs d'asile ayant un lien avéré avec un pays de l'Union européenne devraient y être transférés ;
- Ceux n'ayant aucun lien avec un pays de l'UE devraient être justement répartis entre les États membres. Ceux qui refusent de participer au transfert des demandeurs d'asile pourraient perdre des fonds de l'UE ;
- Les mesures de sécurité devraient être renforcées et tous les demandeurs d'asile devraient être enregistrés dès leur arrivée. Leurs empreintes digitales devraient être contrôlées dans les bases de données européennes ;
- Les dispositions prévues pour les mineurs devraient être renforcées et les procédures de réunification familiale devraient être accélérées.

Malgré le fait que le Parlement européen soit prêt, depuis novembre 2017, à entrer en négociation concernant la modernisation du règlement de Dublin, les gouvernements européens ont été incapables de se mettre d'accord et de parvenir à une position sur les propositions.

Apprenez-en plus sur les [amendements proposés](#) par le Parlement européen dans notre infographie ci-dessus et dans cette [note](#).



© UNHCR/Andrew McConnell

Selon l'[agence des Nations Unies pour les réfugiés](#), en 2018, 13,6 millions de personnes ont été déplacées en raison de conflits, de persécutions ou de violence. Le nombre total de personnes déplacées dans le monde s'élève à 70,8 millions. 84% des réfugiés sont accueillis par des pays en développement.